

Contacts

Tél. 04 72 11 78 52
Fax. 04 72 11 60 72
Mail : eh_addictologie@chu-lyon.fr



Pavillon K – hôpital Edouard Herriot
5 place d'Arsonval, 69003 Lyon

LIVRET D'ACCUEIL PATIENT SERVICE D'ADDICTOLOGIE – CSAPA

Accès en TCL

Métro ligne D ; Tramway lignes T2 et T5 ; bus lignes C8/C13/C16/C22/C26/24
Arrêt Grange Blanche
Stationnement payant sur site



loi relative aux droits des malades et les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous donnent droit d'accès aux données collectées vous concernant.

Les données du dossier patient du service d'addictologie ambulatoire sont confidentielles et visibles uniquement par les intervenants en addictologie des HCL, les psychiatres du Pavillon N.

L'accès au dossier patient (Loi du 04 mars 2002) est assuré dans les conditions prévues par la loi et la procédure en vigueur aux HCL.

ARTICLE 6

L'accès au centre se fait par une entrée réservée aux patients du service d'addictologie ambulatoire.

Le maintien en bon état des locaux et du matériel participe au bien-être et à la sécurité de tous. L'ensemble du personnel veille à une application des dispositions légales et réglementaires en matières d'hygiène et de sécurité.

ARTICLE 7

Pour la sécurité des usagers et des professionnels, l'établissement ne peut être ouvert au public qu'en présence à minima de deux intervenants du service d'addictologie.

Il est rappelé que tout acte délictueux ou criminel, notamment violence (physique ou verbale), dégradation matérielle, vol, insulte, diffamation, harcèlement peut faire l'objet :

- D'une exclusion temporaire ou définitive

- De poursuites pénales et civiles
En cas d'urgence ou de situation exceptionnelle présentant des risques avérés ou potentiels pour les personnes et les biens, le responsable du service ou l'un de ses collaborateurs, si ce dernier est empêché, peut solliciter les services publics à même d'empêcher ou de réduire ces risques, notamment la police.

Selon les articles 433-3 et 433-4 du Code Pénal, les fonctionnaires hospitaliers bénéficient de protections particulières en cas d'insultes, de menaces ou d'agressions en tant que personnes chargées d'une mission de santé publique. Ces protections particulières se traduisent par des sanctions plus lourdes contre les auteurs d'infraction.

Toute dégradation volontaire des locaux et équipement pourra entraîner une plainte de l'hôpital.

ARTICLE 8

Conformément aux réglementations en vigueur, il est interdit dans les locaux du Pavillon K :

- De fumer, de consommer de l'alcool ou d'autres produits psychoactifs
- La détention, l'usage, la cession et le trafic de produits stupéfiants
- La détention d'arme de toute catégorie

ARTICLE 9

Chaque usager veille à ses effets personnels. En cas de perte ou de vol, le centre décline toute responsabilité.

Les animaux, même de petite taille, ne sont pas admis dans les locaux, sauf chien guide d'aveugle.

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION	P. 4
2 - ORGANIGRAMME	P. 5
3 - PARCOURS PATIENT	P. 5/6
4 - ACTIVITÉS PROPOSÉES AU CSAPA	P. 7/8
5 - PLANNING DU CENTRE	P. 9
6 - PARTENAIRES	P. 10
7 - DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE	P. 10
8 - RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT	P. 11
9 - NOTES PERSONNELLES	P. 13

PRÉSENTATION

Bienvenue dans les locaux du service d'addictologie ambulatoire (ou CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de l'hôpital Edouard Herriot.

Composé d'une équipe multidisciplinaire, notre centre accueille les personnes ou leur entourage (parents, conjoints, famille...) présentant une dépendance ou une addiction aux substances illicites (héroïne et opiacés, cocaïne, cannabis, benzodiazépines, ecstasy...), aux substances psychoactives détournée de leur usage (médicaments) ou une addiction sans substance (jeux vidéo, jeux d'argent, dépendance affective et sexuelle...).

Le centre n'accueille pas de personne présentant uniquement une addiction à l'alcool ou au tabac, sauf dans le cas d'une obligation de soins. Le centre est habilité à recevoir les personnes dans ce cadre et/ou dans celui d'un contrôle judiciaire.

Toute personne mineure peut être accueillie au sein du centre et particulièrement aux Consultations Jeunes Consommateurs. Elle y trouvera écoute, information, orientation et si nécessaire accompagnement.

Si des soins sont proposés, la personne mineure est encouragée à en informer ses parents ou représentants légaux et à leur transmettre le souhait du professionnel ou de l'équipe de les rencontrer.

Le service d'addictologie propose également une délivrance de Traitement de Substitution aux Opiacés (TSO) au sein de son centre.

Les missions du service d'addictologie ambulatoire sont :

- Accueil, information, orientation, évaluation et prises en charge médicale, psychologique et sociale des patients addicts (avec ou sans substance)
- Développement d'une politique de réduction des risques et des dommages
- Consultations Jeunes Consommateurs
- Activités de prévention, de formation et de recherche

Ces missions sont fixées par le décret relatif aux missions des CSAPA (n°2007-877 du 14/05/2007) et par la circulaire (n°DGS/MC2/2008/79 du 28/02/2008).

Le service d'addictologie ambulatoire est également une structure de référence pour les professionnels confrontés à des pratiques addictives dans le cadre de leur exercice.

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE 1

Le règlement de fonctionnement définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement.

Valable 5 ans, il est révisable dès lors que cela est nécessaire.

Ce règlement est affiché dans les locaux de l'établissement et présent dans le livret d'accueil remis aux patients du service d'addictologie.

Les règles de fonctionnement du service d'addictologie sont remises à chaque usager, avec le livret d'accueil et la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Ces documents sont tenus à la disposition des autorités de contrôle et des partenaires.

ARTICLE 2

Le respect de la dignité, de l'intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité est garanti à chacun des usagers. Chaque membre du personnel est soumis au secret professionnel.

ARTICLE 3

La prise de rendez-vous auprès du service d'addictologie se fait par téléphone (04 72 11 78 52) ou en se présentant directement auprès de l'infirmière d'accueil. En dehors des horaires d'ouverture du centre, il est possible de laisser un message sur le répondeur du service.

Avant la 1^{re} consultation, il est obligatoire de passer au bureau des admissions (bâtiment B25) environ 1h avant la

consultation, avec les documents suivants (si possible) :

- Pièce d'identité
- Carte vitale à jour avec attestation à jour
- Carte mutuelle
- Une prise en charge à 100 % (Affection Longue Durée)
- L'attestation CMUC ou l'AME
- Un moyen de paiement

Pour permettre une bonne gestion des temps de consultation, les annulations de rendez-vous doivent être signalées au moins 48h à l'avance.

Les déplacements pour se rendre au centre sont sous la responsabilité du patient.

ARTICLE 4

L'affectation des locaux est précisée sur chaque porte :

- Certains sont à usages réservés aux professionnels
- Certains sont destinés aux consultations. Ne peuvent y pénétrer que les personnes expressément invitées.

ARTICLE 5

La confidentialité des informations de votre dossier est assurée conformément à l'article 226-13 du Code Pénal, qui s'applique à l'ensemble du personnel travaillant au service d'addictologie.

Le dossier de chaque patient est informatisé : le service d'addictologie est équipé d'un logiciel informatique qui a reçu l'accord de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. La

PARTENAIRES

Le CSAPA collabore avec différentes structures :

■ Au sein des Hospices Civils de Lyon :

- Service d'addictologie de l'hôpital Edouard Herriot : ELSA (voir fiche dédiée) et consultation de tabacologie (voir fiche dédiée)
- Service de psychiatrie des urgences de l'hôpital Edouard Herriot
- Service d'addictologie de l'hôpital de la Croix-Rousse
- Espace Santé Publique du Pavillon K de l'hôpital Edouard Herriot : Permanence d'Accès Aux Soins ; Centre de Planification et d'Education Familiale ; Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic du VIH/Sida, hépatites

■ Hors Hospices Civils de Lyon :

- virales et autres IST ; centre d'orthogénie ; centre de prélèvements
- SUAL : Service Universitaire d'Addictologie de Lyon
- CSAPA associatifs : LYADE-ARHM, ANPAA, Oppélia-ARIA
- Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) : Pause Diabolo et Ruptures
- LYRE, la Maison du Patient
- Services d'addictologie hospitaliers de niveau 2 : Hôpital de l'Arbresle, Groupement hospitalier « Les Portes du Sud »
- Association Culture Pour Tous
- Centre Léon Bérard
- Dispositif Un chez soi d'abord

DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Pour tout patient des HCL, le respect par les personnels hospitaliers de la confidentialité des informations le concernant, qu'elles soient personnelles, administratives, médicales ou sociales est garanti.

Les missions du service d'addictologie s'inscrivent dans le cadre du respect de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, affichée dans les locaux.

Tout patient du service d'addictologie ambulatoire peut bénéficier d'une anonymisation de ses données.

Dans un souci constant d'amélioration de la prise en charge, vous trouverez des

questionnaires de satisfaction dans la salle d'attente. Vous pouvez les déposer auprès des infirmiers, de la secrétaire ou dans la boîte au lettre dédiée.

Si vous souhaitez formuler une réclamation, vous pouvez vous adresser aux responsables du centre ou si nécessaire par courrier à la direction de l'établissement. Les réclamations faites par les patients font l'objet, de manière systématique et après enquête, d'une réponse adressée au patient et à sa famille. Par ailleurs, leur analyse approfondie permet de mettre en place des actions visant à améliorer la qualité de la prise en charge.

ORGANIGRAMME

Médecins

- Dr D. RAGONNET (Responsable du service d'addictologie)
- Dr A. BERGER-VERGIAT
- Dr C. BISMUTH
- Dr A. BOULANGER
- Dr M. DEFOUR
- Dr R. GIAGNORIO

Pharmacien

- Dr M. CHAPPUY

Cadre

- Mme N. BASSI

Infirmiers

- M. J. BERTIER
- Mme G. FABRY
- Mme G. FICHET
- Mme M. JOURDAN
- M. A. KHEIREDDINE

Psychologues

- Mme M. FIARD
- M. F. GATTO

Assistante sociale

- Mme J. QUEMENER

Secrétaire

- Mme C. SCHLOGL

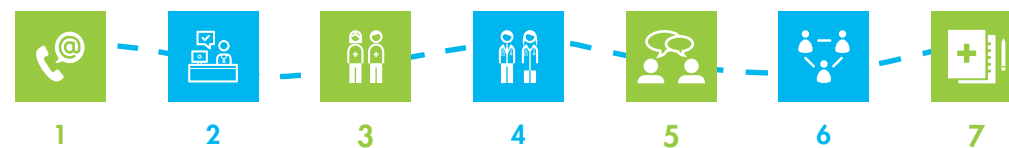
Attaché de recherche clinique

- M. F. MOLL

PARCOURS PATIENT

Chaque personne désirant être prise en charge dans le centre bénéficie d'une évaluation initiale pluridisciplinaire. Ces différentes consultations (infirmière,

médicale, psychologique et sociale) sont obligatoires et indispensables à l'élaboration d'un programme de soins cohérent et personnalisé à chaque usager.



- 1 - Prise de rendez-vous
- 2 - Bureau des admissions
- 3 - 1^{er} accueil infirmier
- 4 - 1^{er} accueil médical

- 5 - Prise en charge psychologique
- 6 - Évaluation sociale
- 7 - Parcours de soins

 [parcours détaillé page 6](#)

PARCOURS PATIENT DÉTAILLÉ

Prise de rendez-vous	<ul style="list-style-type: none"> - Par téléphone au 04 72 11 78 52 (messagerie disponible) - Par mail à eh_addictologie@chu-lyon.fr - En personne auprès de l'infirmière d'accueil durant les horaires d'ouverture
Bureau des admissions	<ul style="list-style-type: none"> - Se munir d'une pièce d'identité et des documents d'assuré social - Réaliser des étiquettes de consultation au bâtiment B25 pour les unités UF 21 618 et 21 582
1^{er} accueil infirmier	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil des données - Évaluation de la problématique addictive (en binôme avec la/le psychologue pour la CJC) - Dépistage urinaire toxicologique - Planification des prochains RDV
1^{er} accueil médical	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'évaluation de la problématique addictive - Élaboration du programme de soins médicaux : entretiens individuels, groupes, programme méthadone... - Prescription de bilans biologiques ou de traitements médicamenteux si nécessaire
Prise en charge psychologique	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi thérapeutique individuel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Remédiation cognitive ■ Psychothérapie (TCC ou psychodynamique) - Bilan cognitif/neuropsychologique - Groupes thérapeutiques
Évaluation sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation et bilan - Mise en place avec le patient d'un plan d'aide et de suivi social - Travail en réseau - Accompagnement social et soutien dans les démarches
Parcours de soins	<ul style="list-style-type: none"> - RDV avec le médecin et les infirmiers référents - Élaboration du parcours de soins - Remise du DiPEC (Dossier individualisé de Prise En Charge) et du PP (Projet Personnalisé)

ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE SERVICE D'ADDICTOLOGIE

Quelques semaines après vos premiers entretiens, des documents écrits définissant votre parcours de soin seront élaborés de concert avec l'équipe soignante du service d'addictologie.

Ces documents appelés DiPEC (Document individuel de Prise En Charge) et PP (Projet Personnalisé) définissent les objectifs et la nature de la prise en charge dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations des bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement ou de service.

Le service d'addictologie propose une prise en charge individuelle et/ou groupale sous la forme de :

- **Consultation individuelle** : sur rendez-vous, cette consultation réalisée auprès des différents professionnels de santé (médecins, infirmiers, assistant(e) sociale, psychologue ou pharmacien) permet au consultant de faire le point sur son parcours de soin.
- **Entretiens familiaux** : l'entourage des personnes accueillies au centre est invité à assister aux consultations avec l'accord du patient et du professionnel de santé.

■ Dispensation de Traitement de Substitution aux Opiacés (TSO) :

Méthadone sirop ou gélule, Buprénorphine Haut Dosage.

■ Consultations Jeunes

Consommateurs : 16/25 ans, toutes addictions.

■ **Groupes thérapeutiques** : ils ont lieu au CSAPA dans une salle dédiée. Plusieurs panneaux d'affichage à l'entrée et dans le couloir détaillent les horaires et les thèmes des différents groupes.

Les ateliers thérapeutiques sont réalisés sur différentes thématiques :

- **Groupe obligation de soins** : information médicale pour les personnes soumises à une obligation ou une injonction de soins par la justice.
- **Groupe photolangage** : thérapie à médiation sur indication médicale
- **Groupe parents** : temps d'échange et d'information sur les addictions pour les parents des patients reçus à la CJC.
- **Groupe PHARES** : aide au maintien de l'abstinence.